

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	19 339 196	5,12		19 691 000	1 008 501	5,12	1 008 179
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 434 111	5,60		2 476 000	138 690	5,60	138 656
Taxe d'habitation additionnelle	4 941 996	3,07		4 721 000	144 935	3,07	144 935
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 272 058	22,22		3 325 000	738 836	22,22	738 836
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 292 126	Total	2 030 585
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				738 836		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					738 836		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	1 292 126		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 119 592	528 299	202 277	32 634	259 260	0	-74 415	2 067 647

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 030 585		2 067 647		4 098 232

À AUXERRE
 Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 DOMINIQUE GONTARD

À Tonneur
 Le 9/04/2025

Pour le Groupement,

RÉGIS LHOMME
 PRÉSIDENT

À
 Le
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		0			134 999
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0	b. Par la loi		807 843	b. Centrales électriques		0
c. Locaux industriels		39 994	Taxe foncière non bâtie :			c. Centrales photovoltaïques		9 556
d. Logements sociaux		86	a. Par le conseil communautaire		0	d. Centrales hydrauliques		2 703
			b. Par la loi (terres agricoles)		601 973	e. Transformateurs électriques		163 538
Taxe foncière non bâtie		3	c. Par la loi (autres)		0	f. Stations radioélectriques		214 139
Taxe d'habitation :			Cotisation foncière des entreprises :			g. Installations gazières et autres		3 364
a. Dotation pour perte de THLV		0	a. Par le conseil communautaire		1 687	5. RÉFORMES FISCALES		
b. Mayotte		>>>	b. Par la loi		1 166 627	a. TVA prév. (compensation TH)		594 477
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			b. TVA prév. (comp. CVAE)		525 115
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		328	a. Résidences secondaires et assimilées		4 721 000	c. DTCE (Métropole de Lyon)		>>>
b. Base minimum		44 034	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
c. Locaux industriels		174 794	c. Bases dégreévées hors locaux vacants		273 497	a. 75% moyenne nationale		6,73
d. Autres allocations		21	d. Bases dégreévées locaux vacants		0	b. Taux maximum		3,52
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national					26,86
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2025					53,72
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
a. De droit commun	22,28	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :			CFE unique/de zone	CFE éolienne	
b. Dérogatoire	22,28	>>>	a. au niveau national				37,28	
c. Avec rattrapage		>>>	b. au niveau de l'EPCI				44,99	
d. Avec capitalisation	22,28	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale			1,34	>>>	
e. Avec majoration spéciale	23,62	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN					
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :					
a. Taxe foncière bâtie	1,002795	>>>	a. Taxe foncière bâtie				39,74	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002809	>>>	b. Taxe foncière non bâtie				51,08	